

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 17 OCTOBRE 2013**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 17 octobre 2013.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20131017/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20131017/access.html>

Le 17 octobre 2013, à 12h00, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
 - travaux de l'équipe de vigilance
- Étude documentaire sur l'Internet en Chine,

- Participation de l'OP3FT à la réunion ICANN 48,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

ÉTUDE DOCUMENTAIRE SUR L'INTERNET EN CHINE

L'Article 5 des Statuts de l'OP3FT précise que « Le développement de la technologie Frogans est réalisé en échangeant des idées et des points de vue avec des utilisateurs de l'Internet qui sont représentatifs de groupes d'utilisateurs variés ou qui sont spécialistes d'une question, sans favoriser un groupe d'utilisateurs en particulier au détriment d'un autre, notamment sur le plan international. »

Pour comprendre les besoins de tous les utilisateurs de l'Internet à travers le monde, l'OP3FT ne doit pas se limiter aux besoins des utilisateurs européens ou occidentaux. Dans la conduite de sa mission, l'OP3FT doit avoir une vision claire de l'écosystème Internet et de ses enjeux dans l'ensemble des grandes régions du monde.

Parmi ces grandes régions du monde, la Chine représente une zone particulièrement complexe et singulière en termes de gouvernance et d'usages de l'Internet.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration de l'OP3FT décide de faire réaliser en interne une étude documentaire sur l'Internet en Chine.

PARTICIPATION DE L'OP3FT À LA RÉUNION ICANN 48

Pour rappel, dans le cadre de sa mission de promotion, de protection et de progrès de la technologie Frogans, l'OP3FT participe à des événements ciblés qui permettent à l'OP3FT de sensibiliser des acteurs de l'Internet au projet Frogans et le cas échéant, d'inviter ces acteurs à rejoindre le projet Frogans. Ces événements sont également l'occasion de suivre les évolutions techniques ou juridiques qui peuvent avoir un impact sur la technologie Frogans ou sur son utilisation.

La prochaine réunion de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers), ICANN 48, se tiendra à Buenos Aires (Argentine) du 17 au 21 novembre 2013.

L'équipe promotion propose que l'OP3FT participe à la réunion ICANN 48 pour les raisons suivantes :

- cet événement est une opportunité pour rencontrer des acteurs de la gouvernance de l'Internet et de l'industrie des noms de domaine venant du monde entier ;

– cet événement est également l'occasion pour l'OP3FT de suivre les évolutions du programme des nouveaux gTLDs de l'ICANN, en vue de la délégation du gTLD « .frogans ».

Au vu de ces éléments, le Conseil d'administration décide de la participation de l'OP3FT à la réunion ICANN 48.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 14h00.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864 – Numéro d'annonce JOAFE N°11 du 17 mars 2012 : 1540